



# VILLE DE CRUSEILLES

## (Haute-Savoie)

### CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

#### NOTE DE SYNTHÈSE

<b>FINANCES</b>	<b>2</b>
1. Reprise anticipée du résultat 2024 et prévision d'affectation sur l'exercice 2025	2
2. Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2025	4
3. Vote du budget primitif de l'année 2025 – Budget Principal	5
4. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025	8
5. Adhésion à l'association « les amis de la gendarmerie »	9
6. Subvention exceptionnelle au profit de l'EHPAD du Salève-Glières de Cruseilles	10
<b>MARCHES PUBLICS</b>	<b>11</b>
7. Projet de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de vidéoprotection - Avenant n°01 - Prolongation de la durée d'exécution du marché	11
8. Projet de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de vidéoprotection - Avenant n°02 – Plus-value financière	15
9. Aménagement d'un carrefour giratoire Route de l'Usine / Route du Suet Attribution du marché	20
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>22</b>
10. Recrutement d'agents non titulaires sur des emplois non permanents dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique	22
11. Recrutement d'agents non titulaires sur des emplois non permanents dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service Enfance Jeunesse dans le cadre des camps d'été	23
<b>Evènements</b>	<b>24</b>

## FINANCES

### 1. Reprise anticipée du résultat 2024 et prévision d'affectation sur l'exercice 2025

Madame le Maire rappelle que l'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait en principe après le vote du compte administratif, qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N. Le cadre budgétaire et comptable applicable à la Ville permet cependant de reprendre le résultat avant le vote du compte administratif. On parle alors de reprise anticipée du résultat.

Au-delà de sa simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire du résultat de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote effectif du compte administratif.

La municipalité propose de voter le budget primitif 2025 du budget principal avec la reprise anticipée des résultats comptables 2024. Dans le cadre de cette procédure, les résultats sont calculés sur la base des comptes provisoires de la Ville.

A ce stade, les résultats de clôture suivants sont constatés :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2024	4 665 391,08 €	5 676 906,35 €	1 011 509,27 €
	Résultats antérieurs reportés	/	1 181 324,24 €	1 181 324,24 €
	Résultat à affecter	/	/	2 192 833,51 €

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section d'investissement	Résultats propres à 2024	4 524 080,30 €	3 592 515,39 €	- 931 564,91 €
	Résultats antérieurs reportés	381 118,11 €	/	- 381 118,11 €
	Résultat à affecter	/	/	- 1 312 683,02 €

		Dépenses	Recettes	Soldes
Restes à réaliser au 31/12/2024	Investissement	161 962,76 €	62 549,62 €	- 99 413,14 €

		Soldes
Reprise anticipée	Affectation à l'investissement (compte 1068)	1 412 096,16 €
	Report en investissement au 001	/
	Report en fonctionnement au 002	780 737,35 €

Madame le Maire propose donc :

- de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2024 qui ressortent de la façon suivante :
  - Section de fonctionnement : excédent de **780 737,35 €**,
  - Section d'investissement : déficit de **1 412 096,16 €**.
- d'inscrire également au Budget primitif 2025 la prévision d'affectation ci-dessus.

VU l'avis favorable de la Commission Finances/RH du 20 mars 2025 ;

**Madame le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :**

- **CONSTATER** de manière anticipée les résultats de l'exercice 2024 du budget principal tels que décrits ci-dessus ;
- **DECIDER** de reprendre de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2025 du budget principal ;
- **DECIDER** d'inscrire les résultats au budget primitif 2025 du budget principal comme suit :
  - Déficit reporté en dépense d'investissement au D001 : - 1 312 683,02 €,
  - Inscription en recette d'investissement au R1068 : 1 412 096,16 €,
  - Excédent reporté en recette de fonctionnement au R002 : 780 737,35.
- **PRENDRE ACTE** que cette reprise anticipée des résultats 2024 et leur affectation sur l'exercice 2025 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du compte administratif 2024 et l'adoption d'une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats 2024 sur l'exercice 2025

## 2. Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2025

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les taux à appliquer en 2025.

Pour rappel, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) a approuvé le passage à la fiscalité professionnelle unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Par conséquent, le Conseil municipal n'a plus de pouvoir décisionnel en ce qui concerne le taux d'imposition concernant la cotisation foncière des entreprises. La CCPC vote et perçoit les produits de la fiscalité économique mais verse à la Commune une attribution de compensation.

Considérant la réforme de la taxe d'habitation, il convient depuis 2021 d'intégrer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementales (12,03%) à celui de la Commune.

Les services fiscaux demandent à ce que les communes délibèrent à nouveau pour continuer de percevoir le produit de cette taxe, et ce avant le 15 avril.

La taxe d'habitation recouvre :

- Les résidences secondaires,
- Les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE,
- Les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou des collectivités locales et non exonérées en application du 1<sup>o</sup> du II de l'article 1408 du Code général des impôts,
- Et les logements vacants depuis plus de deux ans, sous réserve d'une délibération d'institution de la THLV prise par la Commune avant le 28 février 2023.

Elle précise également que les taux sont maintenus pour l'exercice 2025 aux taux en vigueur les années précédentes.

VU l'avis favorable de la Commission Finances/RH du 20 mars 2025 ;

### **Madame le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :**

– **FIXER** comme suit les taux d'imposition de l'année 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **16,44 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **23,09 %**,
- Taxe d'habitation : **6,45 %**.

### 3. Vote du budget primitif de l'année 2025 – Budget Principal

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a acté le 4 février 2025 la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025.

Ce dernier a permis aux conseillers municipaux d'appréhender l'évolution des prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Dans les 10 semaines suivant ce débat, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption du Budget primitif de l'exercice en cours.

Madame le Maire indique que les prévisions budgétaires de l'exercice 2025 ont été présentées en intégralité lors de la Commission Finances/RH du 20 mars dernier qui a donné un avis favorable au projet de budget primitif 2025.

Il est précisé que les documents budgétaires ont été transmis par mail sécurisé avec la convocation et la note de synthèse le 27 mars 2025.

Madame le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2025 avec les sections qui s'équilibrent de la manière suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Proposition budget 2024	Réalisations 2024	Propositions budget 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 350 100,00	1 246 340,80	1 453 400,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 129 142,39	2 069 479,37	2 150 000,00
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	45 000,00	44 885,00	45 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	261 300,00	188 530,22	295 600,00
66 - CHARGES FINANCIERES	166 228,13	176 274,85	162 300,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	238 452,29	0,00
68- DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS	53 300,00		51 500,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00		0,00
023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTISSEMENT	1 473 852,22		1 499 085,65
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400 000,00	701 434,55	400 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 878 922,74</b>	<b>4 665 397,08</b>	<b>6 056 885,65</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition budget 2024	Réalisations 2024	Propositions budget 2025
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 181 684,74		780 737,35
013 - ATTENUATION DE CHARGES	45 000,00	52 873,85	40 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	610 000,00	716 986,25	695 958,00
73 - IMPOTS ET TAXES	1 369 737,00	1 863 593,17	1 819 060,30
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	2 500 101,00	2 536 139,65	2 477 530,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	172 200,00	196 966,26	242 400,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	200,00	1 167,60	200,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	194 387,57	1 000,00
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 878 922,74</b>	<b>5 562 114,35</b>	<b>6 056 885,65</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions budget 2024	Réalisations 2024	RAR 2024	Propositions budget 2025	BUDGET TOTAL
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	125 378,08	56 519,99	40 583,52	170 200,00	210 783,52
204 - SUBV EQUIPEMENT VERSEES	150 000,00	116 905,15		100 000,00	100 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 745 581,91	1 342 228,36	121 379,24	2 591 110,09	2 712 489,33
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 335 609,81	1 046 727,66		160 000,00	160 000,00
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	2 000,00			0,00	0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00			0,00	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	750 000,00	747 416,53		748 400,00	748 400,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	420 000,00	418 830,23		160 000,00	160 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	950 940,65	650 430,38		112 724,00	112 724,00
040 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	114 792,00		0,00	0,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 526 748,25	30 230,00		249 200,00	249 200,00
D001 - REPORT DEFICIT N-1	381 118,11			1 312 683,02	1 312 683,02
<b>TOTAL</b>	<b>7 387 376,81</b>	<b>4 524 080,30</b>	<b>161 962,76</b>	<b>5 604 317,11</b>	<b>5 766 279,87</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions budget 2024	Réalisations 2024	RAR 2024	Propositions budget 2025	BUDGET TOTAL
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 424 940,51	914 726,08		669 361,00	669 361,00
10 - DOTATIONS- FONDS DIVERS- RESERVES	561 397,22	889 665,81		755 000,00	755 000,00
16 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS+ EMPRUNT	7 863,50	7 913,50		251 617,41	251 617,41
21 ET 23 - REGUL ECRITURES ANTERIEURES	753 152,00	158 574,42		-	-
024 - PRODUIT DES CESSIONS	184 705,00	0,00		179 275,00	179 275,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	950 940,65	888 371,03	62 549,62	50 154,38	112 704,00
021 - VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	1 367 893,42			1 499 085,65	1 499 085,65
040 - OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	464 958,80	701 434,55		400 000,00	400 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 526 748,25	30 230,00		249 200,00	249 200,00
R001 - REPORT EXCEDENT N-1	1 600,00	1 600,00			
1068 - AFFECTATION DE N-1	381 118,11			1 650 036,81	1 650 036,81
<b>TOTAL</b>	<b>7 625 317,46</b>	<b>3 592 515,39</b>	<b>62 549,62</b>	<b>5 703 730,25</b>	<b>5 766 279,87</b>

**Madame le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :**

- **ADOPTER** le budget principal de la Commune de Cruseilles pour l'année 2025, tel que présenté dans les annexes de la présente délibération.

#### 4. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le budget primitif 2025 prévoit 40 300 € de crédits pour l'octroi des subventions aux associations et aux personnes de droit privé.

Au vu des demandes formulées par les différentes associations, il est proposé au Conseil municipal l'octroi de subventions tel que mentionné ci-dessous.

VU l'avis favorable de la Commission Finances/RH du 20 mars 2025 ;

**Madame le Maire propose au Conseil municipal, de bien vouloir :**

– **DECIDER** d'attribuer les subventions ci-après pour l'année 2025 :

ASSOCIATION	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT ATTRIBUÉ POUR 2025
<b>ADMR Cruseilles</b>	Aide en faveur du développement des services à la personne proposés sur le territoire Règle de calcul : 1,50 €/habitant (5 348 au 01/01/2025)	<b>8 022 €</b>
<b>Allô stop alcool</b>	Aide au fonctionnement de l'association	<b>100 €</b>
<b>Anim'Age</b>	Aide au fonctionnement de l'association	<b>200 €</b>
<b>APE Ecole publique</b>	Aide au fonctionnement de l'association 38 €/enfant domicilié à Cruseilles (461 enfants)	<b>17 518 €</b>
<b>APE Ecole privée</b>	Aide au fonctionnement de l'association 38 €/enfant domicilié à Cruseilles (67 enfants)	<b>2 508 €</b>
<b>Centre cantonal des jeunes agriculteurs</b>	Participation financière à l'organisation du Comice agricole	<b>1 000 €</b>
<b>Comité des Fêtes - Cinébus</b>	Maintien de l'activité « Cinéma » de Cruseilles.	<b>500 €</b>
<b>Groupement départemental des lieutenants de l'ouvèterie 74</b>	Aide au fonctionnement de l'association.	<b>100 €</b>
<b>Harmonie Cruseilles - Le Châble</b>	Aide au fonctionnement de l'association	<b>3 000 €</b>
<b>Opération Nez Rouge 74</b>	Aide au fonctionnement de l'association	<b>100 €</b>
<b>Protection civile 74</b>	Aide au fonctionnement de l'association	<b>100 €</b>
<b>Secours en montagne du Pays Rochois</b>	Aide au fonctionnement de l'association	<b>100 €</b>
<b>Soutien scolaire Cruseilles</b>	Aide au fonctionnement de l'association	<b>1 000 €</b>
<b>SSIAD Gros Chêne Parmelan Salève</b>	Intervention et soins infirmiers auprès des personnes âgées et handicapées de la commune de Cruseilles - Règle de calcul : 0,40 €/habitant (5 348 au 01/01/2025)	<b>2 139,20 €</b>
<b>Budget supplémentaire pour financement des classes vertes et autres demandes dans l'année</b>		<b>2 874,80 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>40 300 €</b>



## 5. Adhésion à l'association « les amis de la gendarmerie »

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'association « Les amis de la Gendarmerie » est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, dont l'objectif est de rassembler des personnes attachées à la présence et au prestige de la Gendarmerie nationale.

Cette association a pour objet de :

- Promouvoir les valeurs portées par la Gendarmerie nationale ;
- Transmettre ces valeurs aux jeunes générations ;
- Soutenir les gendarmes dans leurs missions au service de la population ;
- Consolider les liens entre la Gendarmerie et la nation ;
- Entretien un réseau associatif qui regroupe des adhérents chargés d'assurer le rayonnement de l'association au profit de la Gendarmerie nationale.

Le montant de la cotisation annuelle pour la ville de Cruseilles, s'élève à 100 € par an.

Madame le Maire propose aux élus d'adhérer à l'association loi 1901 « Les amis de la Gendarmerie ».

Vu l'avis favorable de la Commission RH-Finances en date du 20 mars 2025.

### **Madame le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :**

- **ACCEPTER** l'adhésion de la ville de Cruseilles à l'association « Les amis de la Gendarmerie » ;
- **L'AUTORISER** ou son représentant à signer tout document afférent à cette adhésion.

## 6. Subvention exceptionnelle au profit de l'EHPAD du Salève-Glières de Cruseilles

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal la situation financière de l'EHPAD Salève-Glières de Cruseilles qui a lancé un chantier de rénovation de plus de 8 millions d'euros il y a trois ans. Toutefois, en raison d'une situation financière difficile avec la pandémie de COVID et l'instauration de la loi SEGUR générant une réévaluation des salaires, sans compter l'augmentation du coût du matériel et des fluides, les travaux ont dû être suspendus et l'établissement encaisse actuellement un déficit de plus d'1,5 millions d'euros.

Une rencontre sera organisée prochainement avec l'Agence Régionale de Santé et le Département pour travailler sur le projet de reprise des travaux de rénovation, avec le maintien des subventions afférentes et l'objectif de stabiliser la situation financière de l'établissement.

Aussi, afin de soutenir l'établissement dans cette situation économique délicate et maintenir l'offre de soins sur le territoire, les collectivités et associations sont sollicitées pour une aide financière.

A ce titre, Madame le Maire propose de verser une aide exceptionnelle de 10 000 euros au profit de l'EHPAD Salève-Glières de Cruseilles.

### **Madame le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'EHPAD Salève-Glières de Cruseilles pour un montant de 10 000 euros ;
- **L'AUTORISER** ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## MARCHES PUBLICS

### 7. Projet de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de vidéoprotection - Avenant n°01 - Prolongation de la durée d'exécution du marché

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le marché relatif au projet de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de vidéoprotection est en cours d'exécution.

Pour rappel, Madame le Maire a été autorisée à signer ce marché par la délibération n°2024/92 du 15 octobre 2024. Le marché a ainsi été attribué :

MARCHE N°	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
2024-0000000004	<b>SERFIM T.I.C</b> 2 Chemin du Génie, 69633 VENISSIEUX (siège social) SIRET: 431 903 954 00029	145 220,73 € HT

Le marché a été notifié à l'entreprise le 18 décembre 2024 et un ordre de service a été émis pour un démarrage de l'exécution au 06 janvier 2025.

Le planning d'exécution déterminé par l'entreprise SERFIM T.I.C. prévoyait 4 mois d'exécution au total et ce tenant compte d'une validation du DPGF en semaine n°06. Or, à la suite des études, il a fallu prendre le temps de faire les arbitrages sur les différentes modifications à apporter au projet et notamment du point de vue technique.

La validation du DPGF a donc pris du retard, ce qui impacte le planning global.

Madame le Maire propose donc d'établir un avenant n°01 afin de prolonger la durée d'exécution d'un mois, soit une fin du marché au 06 juin 2025.

**VU** l'article 13 du Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de Fournitures Courantes et Services concernant la prolongation du délai d'exécution,

**VU** la délibération n°2024/92 du 15 octobre 2024 portant attribution du marché relatif au projet de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de vidéoprotection,

#### **Madame le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** l'avenant n°01 prolongeant la durée d'exécution du marché relatif au projet de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de vidéoprotection d'un mois,
- **L'AUTORISER** ou son représentant à signer l'avenant n°01 avec l'entreprise attributaire SERFIM T.I.C. ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente.



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**  
**Direction des Affaires Juridiques**

**MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES**  
**AVENANT N° 01**

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

**COMMUNE DE CRUSEILLES**  
35 Place de la Mairie – 74350 CRUSEILLES  
mairie@cruseilles.fr / 04 50 32 10 33  
SIRET : 217 400 969 00010

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre**

**SERFIM T.I.C. SAS**  
2 Chemin du Génie – BP 83 - 69633 VENISSIEUX CEDEX  
marches@serfimtic.com / 04.37.60.05.00  
SIRET : 431 903 954 00029

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre**

- **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

**Projet de fourniture, installation, mise en service  
et maintenance d'un système de vidéoprotection**

- **Date de la notification du marché public :** 18/12/2024
- **Durée d'exécution du marché public :** 4 mois à compter du 06/01/2025 (Ordre de Service n°1)
- **Montant initial du marché public :**
  - **Taux de la TVA :** 20 %
  - **Montant HT :** 145 220,73 €
  - **Montant TTC :** 174 264,87 €

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant concerne une prolongation de la durée d'exécution sur le marché public ayant pour objet le projet de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de vidéoprotection.

Le planning d'exécution déterminé par l'entreprise SERFIM T.I.C. prévoyait 4 mois d'exécution au total et ce tenant compte d'une validation du DPGF en semaine n°06. Or, à la suite des études, il a fallu prendre le temps de faire les arbitrages sur les différentes modifications à apporter au projet et notamment du point de vue technique.

La validation du DPGF a donc pris du retard, ce qui impacte le planning global.

**La durée est donc prolongée d'un mois, soit une fin d'exécution au 06/06/2025.**

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON

OUI

### ■ Modification du délai d'exécution :

Rappel des délais contractuels :

- Date de l'ordre de service n°1 : 06/01/2025
- Délai d'exécution : 4 mois

Avenant n°1 de prolongation de délai :

- Prolongation de délai : 1 mois
- Nouveau délai d'exécution : 5 mois
- Fin du marché : 06/06/2025

#### E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :

À Cruseilles, le .....

**Signature**  
Madame le Maire,  
Sylvie MERMILLOD

#### G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

- En cas de notification par voie électronique :

Se reporter à l'accusé de réception électronique.

## 8. Projet de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de vidéoprotection - Avenant n°02 – Plus-value financière

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le marché relatif au projet de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de vidéoprotection est en cours d'exécution.

Pour rappel, Madame le Maire a été autorisée à signer ce marché par la délibération n°2024/92 du 15 octobre 2024. Le marché a ainsi été attribué :

MARCHE N°	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
2024-0000000004	<b>SERFIM T.I.C</b> 2 Chemin du Génie, 69633 VENISSIEUX (siège social) SIRET : 431 903 954 0029	145 220,73 € HT

Le marché a été notifié à l'entreprise le 18 décembre 2024 et un ordre de service a été émis pour un démarrage de l'exécution au 06 janvier 2025.

Les études d'exécution de l'entreprise SERFIM T.I.C. ont permis de préciser les différents postes de dépense.

En cela, plusieurs plus-values sont apparues en raison d'aléas techniques qui ne pouvaient être connus avant le début de l'exécution de ce marché. Ces plus-values concernent notamment :

- La fourniture d'une batterie supplémentaire pour l'alimentation d'une caméra car la mise en place d'un point de livraison en électricité s'avèrerait trop onéreuse (point n°3) ;
- La réalisation d'un linéaire supplémentaire en génie civil car le réseau d'éclairage public existant s'avère non exploitable (point n°4) ;
- La création d'un regard supplémentaire pour entrer dans le mât d'un candélabre (points n°5, n°7 et n°8) ;
- Le câblage d'une caméra en fibre alors que celle-ci devait fonctionner sur batterie dans la proposition initiale (point n°6).

Madame le Maire propose donc d'établir un avenant n°02 afin de valider la plus-value financière suivante :

MONTANT HT INITIAL DU MARCHÉ	MONTANT HT DE L'AVENANT	NOUVEAU MONTANT HT DU MARCHÉ
145 220,73 €	7 005,47 €	152 226,20 €

**VU** les articles R 2194-1 à R 2194-9 du Code de la commande publique portant sur les modifications autorisées,

**VU** la délibération n°2024/92 du 15 octobre 2024 portant attribution du marché relatif au projet de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de vidéoprotection,

**Madame le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** l'avenant n°02 portant une plus-value financière de 7 005,47 € HT au marché relatif au projet de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de vidéoprotection ;
- **L'AUTORISER** ou son représentant à signer l'avenant n°02 avec l'entreprise attributaire SERFIM T.I.C. ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente ;
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budgets 2025.





**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**  
**Direction des Affaires Juridiques**

**MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES**  
**AVENANT N° 02**

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

**COMMUNE DE CRUSEILLES**  
35 Place de la Mairie – 74350 CRUSEILLES  
mairie@cruseilles.fr / 04 50 32 10 33  
SIRET : 217 400 969 00010

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre**

**SERFIM T.I.C. SAS**  
2 Chemin du Génie – BP 83 - 69633 VENISSIEUX CEDEX  
marches@serfimtlic.com / 04.37.60.05.00  
SIRET : 431 903 954 00029

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre**

- **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

**Projet de fourniture, installation, mise en service  
et maintenance d'un système de vidéoprotection**

- **Date de la notification du marché public :** 18/12/2024
- **Durée d'exécution du marché public :** 4 mois à compter du 06/01/2025 (Ordre de Service n°1) + 1 mois à compter du 06/05/2025 (Avenant n°01)
- **Montant initial du marché public :**
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 145 220,73 €
  - Montant TTC : 174 264,87 €

**Avenant n°02**

**Projet de fourniture, installation, mise en service  
et maintenance d'un système de vidéoprotection**

**Page : 1 / 3**

## D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant concerne une plus-value financière sur le marché public ayant pour objet le projet de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de vidéoprotection.

Les études d'exécution de l'entreprise SERFIM T.I.C. ont permis de préciser les différents postes de dépense.

En cela, plusieurs plus-values sont apparues en raison d'aléas techniques qui ne pouvaient être connus avant le début de l'exécution de ce marché. Ces plus-values concernent notamment :

- La fourniture d'une batterie supplémentaire pour l'alimentation d'une caméra car la mise en place d'un point de livraison en électricité s'avèrerait trop onéreuse (*point n°3*) ;
- La réalisation d'un linéaire supplémentaire en génie civil car le réseau d'éclairage public existant s'avère non exploitable (*point n°4*) ;
- La création d'un regard supplémentaire pour entrer dans le mât d'un candélabre (*points n°5, n°7 et n°8*) ;
- Le câblage d'une caméra en fibre alors que celle-ci devait fonctionner sur batterie dans la proposition initiale (*point n°6*).

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON  OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 7 005,47 € HT
- Montant TTC : 8 406,56 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,82 %

Nouveau montant maximum du marché public pour sa deuxième année d'exécution :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 152 226,20 €
- Montant TTC : 182 671,43 €

#### E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :

À Cruseilles, le .....

**Signature**  
Madame le Maire,  
Sylvie MERMILLOD

#### G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

- En cas de notification par voie électronique :

Se reporter à l'accusé de réception électronique.

## 9. Aménagement d'un carrefour giratoire Route de l'Usine / Route du Suet Attribution du marché

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation concernant le projet d'aménagement d'un carrefour giratoire Route de l'Usine / Route du Suet a été lancée au mois de février 2025. La publicité s'est ainsi faite :

- Plateforme de dématérialisation MP74 : Avis mis en ligne le 21 février 2025,
- JAL (LE DAUPHINE LIBERE) : Annonce parue le 26 février 2025.

Cette consultation a été organisée sur la base d'une procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La date de remise des offres a été fixée au 17 mars 2025 à 12h00.

À l'ouverture des plis, les trois offres reçues ont été jugées comme recevables, elles ont donc été toutes trois analysées.

Ensuite, conformément au règlement de la consultation, des négociations ont été engagées avec l'ensemble des entreprises ; celles-ci ont été auditionnées le 24 mars 2025. La remise de l'offre négociée, via un guichet restreint mis en place sur la plateforme de dématérialisation MP74, a été fixée au 27 mars 2025 à 16h00.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

CRITERES	PONDERATION
Valeur technique	40 %
Valeur environnementale	10 %
Prix des prestations	50 %

Suivant le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre ALP VRD et basé sur les critères qui précèdent, avec une note de **XX**/100, l'offre la plus économiquement avantageuse est celle proposée par l'entreprise **XXX**.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'attribuer ainsi le marché :

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
<b>XXX</b> Adresse SIRET:	<b>XXX € HT</b>

**VU** l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique portant sur les conditions de recours à une procédure adaptée ;

**CONSIDERANT** l'analyse des offres effectuées conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation ;

**Madame le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :**

- **ATTRIBUER** le marché pour l'aménagement d'un carrefour giratoire Route de l'Usine / Route du Suet à l'entreprise **XXX**.
- **L'AUTORISER** à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente.
- **PRECISER** que les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget de l'année en cours.

Pour la bonne information des membres du Conseil municipal :

Les offres négociées n'étant pas connues au jour de l'envoi de la convocation, il est précisé que la délibération relative à l'attribution du marché pour l'aménagement d'un carrefour giratoire Route de l'Usine / Route du Suet sera complétée avec l'attributaire et le montant et elle sera envoyée dans quelques jours par courriel.

## RESSOURCES HUMAINES

### 10. Recrutement d'agents non titulaires sur des emplois non permanents dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique

**Vu** l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique,

**Vu** l'article L. 332-23, 1° du Code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances RH en date du 24 mars 2025,

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels par mois sur les mois de juillet et août 2025 pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique.

L'objectif de ces recrutements étant d'assurer l'arrosage des fleurs, l'entretien des espaces verts, les petits travaux sur bâtiments, etc. pendant la période estivale.

#### **Madame le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :**

- **DECIDER** de créer les emplois non permanents suivants pour accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025 :  
2 postes au grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie C ;
- **PRECISER** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures / semaine ;
- **DECIDER** que la rémunération sera calculée par référence à l'indice majoré du premier échelon du grade d'Adjoint technique territorial ;
- **L'AUTORISER** à recruter ces agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer leur contrat correspondant ;
- **INDIQUER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## 11. Recrutement d'agents non titulaires sur des emplois non permanents dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service Enfance Jeunesse dans le cadre des camps d'été

**VU** l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique,

**VU** l'article L. 332-23, 1° du Code général de la fonction publique,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** l'avis favorable de la commission Finances RH en date du 24 mars 2025,

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels au mois de juillet 2025 pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service enfance jeunesse dans le cadre de l'organisation des camps d'été avec nuitées.

**CONSIDERANT** que le nombre de postes créés doit répondre aux obligations en matière d'encadrement des mineurs,

### **Madame le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :**

- **DECIDER** de créer les emplois non permanents suivants pour accroissement saisonnier d'activité au sein du service enfance jeunesse sur la période du 07 au 18 juillet 2025 dans le cadre de l'organisation des camps d'été avec nuitées :
  - 2 postes au grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie C ;
- **PRECISER** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 48 heures / semaine ;
- **DECIDER** que la rémunération sera calculée par référence à l'indice majoré du premier échelon du grade d'Adjoint territorial d'animation ;
- **FIXER** comme suit les modalités de rémunération des agents encadrant les camps d'été avec nuitées :
  - Valorisation par journée et nuitée en camp : soit 9 heures par jour et 3 heures par nuit ;
- **L'AUTORISER** à recruter ces agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer leur contrat correspondant ;
- **INDIQUER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## Evènements

<b>Date</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Horaires</b>	<b>Adresse postale</b>
13/04/2025	Théâtre - "3 femmes" pièce de Catherine ANNE jouée par la Compagnie Les Annescènes	17h00	Théâtre de Cruseilles
15/04/2025	UDAF - une permanence itinérante à Cruseilles	10h-15h	Complexe Sportif du Pays de Cruseilles
17/04/2025	Permanence Mutuelle JUST	14h/17h	Salle consulaire de la mairie
18/04/2025	Don du sang	de 15h à 19h	Salle annexe du gymnase des Ebeaux
26/04/2025	théâtre - "Faut pas prendre les comédien.ne.s.pour des bichons frisés"	20h30	Théâtre de Cruseilles
03/05/2025	Fête des métiers d'art et de l'artisanat - Place de l'Eglise de 10h à 18h	10h à 18h	Place de l'Eglise
06/05/2025	Réunion du Conseil Municipal	20 h	Salle consulaire de la mairie